

Pôle Executive Education

Novembre 2025

Informations
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE* (VAE)
IMT NORD EUROPE

*Application de la loi de modernisation sociale de 2002

IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

I'M TOMORROW

1. Principes de la VAE

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE, créée par la loi de modernisation sociale de 2002, est un droit individuel qui permet d'obtenir tout ou partie d'un titre, un diplôme ou une certification professionnelle grâce à une expérience acquise par le travail : **cette expérience est vérifiée, évaluée puis validée**.

A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, pouvant justifier d'expériences diverses en rapport direct avec les compétences du référentiel du diplôme ou la certification visée, peut demander à faire valider les acquis de son expérience pour obtenir le diplôme ou la certification professionnelle.

Ce livret d'accompagnement a pour objectif d'apporter des informations sur les modalités de la VAE

La VAE est accessible aux :

- Salariés en contrat à durée déterminée (CDD), indéterminée (CDI) ou intérimaire,
- Non-salariés : qu'ils soient membres d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, conjoint et auxiliaire familial, commerçant, travailleur indépendant,
- Agents de la fonction publique : titulaires ou contractuels,
- Demandeurs d'emploi, indemnisés ou non,
- Personnes provenant d'un pays membre de l'Europe ou extra européen disposant d'un titre de séjour.

Quelles sont les différentes étapes de la VAE ?

La démarche de VAE se déroule en étapes illustrées au point 2

Le candidat qui décide de s'engager sur la voie de la VAE est invité à accepter le devis proposé, compléter le dossier de faisabilité, préciser les modalités de financement choisies et joindre les pièces justificatives demandées.

2. Déroulé de la VAE

La procédure générale se déroule en différentes étapes.

Etape 1 : Information du candidat.

Le candidat qui s'engage dans une démarche de VAE va bénéficier d'un entretien d'informations pour :

- Identifier le titre/diplôme qu'il souhaite obtenir par la voie de la VAE,
- Présenter les étapes de la VAE, et les dossiers à constituer : dossier de faisabilité, dossier de validation,
- Définir les modalités de financement de la VAE : utilisation du CPF, financement entreprise, financement personnel,
- Permettre l'établissement d'un devis,
- Identifier les démarches administratives à effectuer.

Etape 2 : Recevabilité du dossier de faisabilité.

Au-delà de la partie administrative (état civil, coordonnées, etc.), le dossier de faisabilité doit permettre de situer le candidat à partir de son :

- Parcours académique ;
- (Eventuel) parcours de formation continue ;
- Expériences professionnelles cohérentes avec le titre ou diplôme visé ;
- Projet professionnel lié à la demande de VAE.

La décision de recevabilité est prise par un jury à partir de l'analyse du dossier de faisabilité et d'échanges entre le candidat et le responsable pédagogique de la formation, à l'initiative de ce dernier.

Si le dossier est jugé non recevable par le responsable pédagogique de la formation, un courrier est envoyé afin de le signifier et d'en expliquer les raisons. Il peut être proposé de renouveler ultérieurement la candidature avec un dossier correspondant mieux aux attentes de IMT Nord Europe. Dans ce cas, le courrier est assorti de préconisations.

Si le dossier est jugé recevable, le candidat est invité à un entretien en vue d'évaluer ses forces et ses faiblesses. A l'issue de cet entretien, le candidat doit pouvoir prendre en conscience la décision de poursuivre la procédure. Il est alors invité à constituer un dossier de validation.

Etape 3 : Mise en place de l'accompagnement (facultatif)

Le candidat peut demander à être accompagné dans sa démarche de VAE, par un responsable pédagogique expert du domaine pour la préparation du dossier de validation.

Sur la base d'entretiens programmés en distanciel ou en présentiel, le candidat est guidé par cet accompagnateur qui lui fournit l'aide méthodologique pour le montage de son dossier. Une feuille de présence sera systématiquement signée par le candidat et l'accompagnateur pour tracer les entretiens.

L'accompagnateur guidera également le candidat pour le préparer à sa soutenance devant le jury.

Etape 4 : Rédaction du dossier de validation.

Le dossier de validation doit permettre au candidat de présenter et de détailler les activités réalisées permettant de prouver qu'il dispose du niveau requis correspondant à la certification visée. Ce dossier va permettre aux membres du jury d'évaluer les aptitudes et compétences du candidat.

Il s'agit pour le candidat de faire le lien entre les expériences exposées dans le dossier de faisabilité, de détailler les activités réalisées et les compétences mobilisées en lien avec le référentiel d'activité et de compétences de la certification visée.

Pour compléter le dossier de validation, le candidat est invité à :

- Présenter les diverses expériences en lien avec le titre ou le diplôme visé,
- Apporter des informations ayant trait à l'environnement et au contexte de travail. Il est ainsi possible de présenter le secteur de l'entreprise, la structure, son organisation, les produits élaborés, les services rendus… Par exemple, les documents suivants peuvent être joints : organigramme hiérarchique et fonctionnel, fiches de postes, cahier des charges produits…)
- Détailler précisément l'ensemble des tâches et activités effectuées, apporter les informations complémentaires et les preuves comme :
  - Les types de problèmes rencontrés qu'il a eu à résoudre ;
  - Les méthodologies d'analyse et les outils utilisés ;
  - Les niveaux de prise de décision ;
  - La manière de gérer ses compétences.

Etape 5 : Jury de validation des acquis de l'expérience.

Lorsque le DOSSIER DE VALIDATION est terminé, il est adressé par IMT Nord Europe aux membres du jury pour leurs permettre d'étudier les éléments de preuve des compétences, de repérer les éventuels écarts avec les attendus des critères d'évaluation, de préparer le questionnement de l'entretien.

Objectifs de l'entretien final avec le Jury :

- Permettre l'expression du candidat, d'échanger sur sa pratique professionnelle et de revenir si nécessaire sur l'évaluation des compétences lors de l'épreuve.
- Echanger avec le candidat sur l'expérience et la pratique qu'il a acquise tout au long de son parcours.

Il sera particulièrement vérifié que l'expérience présentée est en adéquation avec le référentiel de certification et compétences professionnelles faisant l'objet de la demande de VAE.

Composition du Jury :

Le jury VAE est composé d'un président, entouré de professionnels et d'enseignants. Il peut réunir entre 2 et 10 personnes.

Déroulé du Jury :

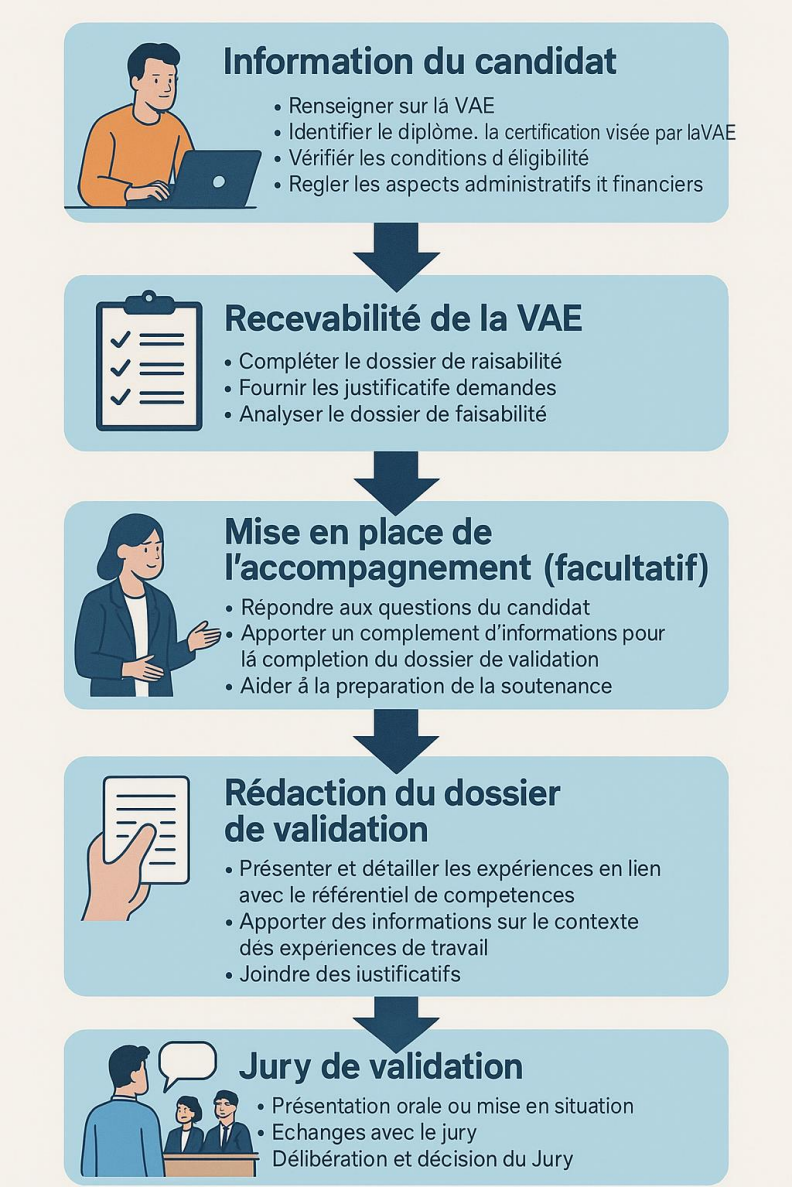
Le jury se déroule de la manière suivante :

- Echanges entre les membres du Jury VAE sur le dossier pour recadrer les éléments et critères d'évaluation ainsi que les points à approfondir avec le candidat ;
- Présentation de 30 à 40 minutes de son dossier par le candidat (avec un support numériquede type .ppt) durant lesquelles il doit mettre en avant :
  - Son projet ;
  - Sa motivation vis-à-vis de la certification et le lien avec son projet ;
  - La pertinence de son parcours au regard de la certification visée.
- Questions du jury sur :
  - Le dossier ;
  - La présentation orale ;

    - Les acquis scientifiques sous-tendant l'activité du candidat ;
    - Son projet et ses capacités d'évolution.
- Délibération immédiate du jury et prise de décision :
    - Validation totale ;
    - Validation partielle (ou « sous-conditions ») ;
    - Pas de validation.
- Présentation au candidat de la décision avec, en cas de validation partielle (ou « sous-conditions »), avec mention des éléments à acquérir.

En cas de validation partielle (ou « sous-conditions »), un courrier sera adressé au candidat avec une proposition de parcours de formation qui devra l'amener l'année suivante à la certification.

Les étapes de la démarche de VAE



3. Tarification de la VAE

La grille tarifaire de la VAE est présentée par étape pour permettre au candidat d'opter pour tout ou partie du dispositif, et également d'adapter la tarification à la progression du candidat dans la démarche.

ETAPES	TARIF
Information du candidat	Offert
Analyse du dossier de faisabilité et décision de recevabilité	2 000 €
Accompagnement par un expert du domaine (facultatif)	2 000 €
Jury de validation par le certificateur	3 000€

Important : l'assistance au choix de la certification et à la rédaction du dossier de faisabilité n'est pas éligible au CPF.
Seule la prestation d'accompagnement à la VAE post-recevabilité (lorsqu'elle démarre à l'issue de la phase de recevabilité) et le jury de validation sont éligibles au CPF.

Modalités de financement de la VAE

Salariés	Personnes en recherche d'emploi	Entreprises
› CPF - Compte Personnel de Formation › CEC - Compte d'Engagement Citoyen › Aide au financement de Transitions Pro › Congé VAE › Financement par le ministère du Travail des Titres Professionnels › Financement personnel	› CPF - Compte Personnel de Formation › Accompagnement à la VAE par la Région Hauts-de-France › Aide à la VAE de France Travail › CEC - Compte d'Engagement Citoyen › Financement par le ministère du Travail des Titres Professionnels › Financement personnel	› Plan de développement des compétences/OPCO › Dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance (Pro-A)

Source https://www.c2rp.fr/dossier/vae---financement